

NEUCEPOX WB 82

Code: 2150500



Version: 8 Révision: 16/08/2019 Revisión précédente: 06/02/2019 Date d'impression: 20/08/2019

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: **NEUCEPOX WB 82** Code: 2150500

1.2 UTILISATI ONS ID ENTIFI ÉS PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques)

[] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation # Revêtement bicomposant pour sols en ciment, en phase aqueuse.

Secteurs d'utilisation:

Utilisations professionnelles (SU22).

Utilisations par des consommateurs (SU21).

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

estrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: 1.3

NEUCE - Indústria de Tintas, S.A.

Rua Francisco Rocha - Apttol. 4514 - 3700-892 - Romariz SJM (Portugal) Téléphone: +351 256 840040 - Fax: +351 256 840049

Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

e-mail: geral@neuce.pt

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +351 256 840041 (9:00-18:30 h.) (heures ouvrables) 1.4

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des composants individuels dans le mélange.

ssification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP):

DANGER: Eye Dam. 1:H318

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé	Eye Dam. 1:H318	Cat.1	Yeux	Yeux	Lésions graves
Santé humaine:					
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 <u>ÉLÉMENTS D 'ÉTIQUETAGE:</u>



Le produit est étiqueté avec la mention d'arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP)

ntions de danger:

H318 seils de prudence:

P102

P305+P351+P338

P308+P310+P101

P103 P280F Tenir hors de portée des enfants.

Provoque de graves lésions des yeux.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS DE CONTA CT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En

cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P310 Indications additionelles:

Aucune.

Substances qui contribuent à la classification:

Aducte d'époxy-polyamine





AUTRES DANGERS: 2.3

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: # Dans le cas où la ventilation ne suffit pas et l'accumulation de vapeur se produit, il peut être formé avec l'air un mélange potenciellement inflammable ou explosif.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: # On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCES: 3.1

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

scription chimique:

Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvents organiques. en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

15 < 20 %

Aducte d'époxy-polyamine CAS: 238080-05-2 , Liste nr. 607-272-5

CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Dam. 1:H318

Autoclassé

Impuretés:

(?)

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 15/01/2019.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIDACCUMU LABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS: 4.1



Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	# L'inhalation produit des irritation des mucoses, toux et des difficultés respiratoires.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime i roonsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	# Le contact avec la peau peut produire une légère rougeur.	# Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brulûres profondes graves. Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur, brulûres profondes graves et perte de vision.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	# Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	# En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS: 4.2

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

<u>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICA UX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES :</u> 4.3

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.



SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRI EL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS: 6.4

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATIONS ANS DANGER: 7.1

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Utiliser dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer.

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

<u>commandations pour prévenir la contamination de l'environnement</u>

Il n'est pas consideré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

D'après les dispositions en vigueur.

min: 5. °C, max: 35. °C (recommandé).

24. mois

Classe de magasin

Temps de stockage

<u>Températures</u>

Matières incompatibles:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d'emballage: Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle). .

<u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</u> 7.3

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.





Révision: 16/08/2019

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utilis er un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 (ED 984):

Non établi.

<u>VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):</u> Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travail eurs:	DAIELT L. L.	_	
- Efects systémiques, aiguié et chroniques: Non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d 	DNEL Oral mg/kg bw/d
Niveau dérivé sans effet, travail eurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).	DNEL Inhalation mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d 	DNEL Oral mg/kg bw/d
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres: Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l'homme: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d



82

NEUCEPOX WB 82 Code: 2150500



CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:





Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: # Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: # On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la dasse de protection, le marquage, la categorie, la norme CFN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des FPI

.c), vous devriez consulter les prochures informatils fournis par les fabricants des EP1.
Non.
Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Non.
Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration > 240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration > 30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Non.
Non.
Conseillable.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: # Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

nissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

COV (produit prêt à user*): # Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcategorie d'émission j) Revêtement bicomposant pour sols en ciment, en phase aqueuse. (COV max. 140. g/l* à partir du 01.01.2010).

COV (installations industrielles): # Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants: 0.3% Poids, COV (livraison): 0.3% Poids, COV: 0.2% C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 228.7, Nombre d'atoms de C (moyen): 11.9.





W ort	UTURO DA TINTA Code: 2150500						
SECTIO	ON 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES						
9.1	INFORMATIONS UR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSE	NTIELL	.ES:				
	Aspect						
	- État physique - Couleur		Liquide. # Divers.				
	- Odeur	:	Caractéris		`		
	- Seuil olfactif Valeur pH	:	Non dispoi	nible (mélai	nge).		
	- pH	:	#	8. ± 1.	à 20°C		
	Changement d'état - Point de fusion		# Non dist	nonible			
	- Point initial d'ébullition		# 11011 (115)	> 100*	°C à 760 mmHg		
	<u>Densité</u> - Densité de vapeur		# Non disp	nonihle			
	- Densité relative			85 ± 0.1	à 20/4ºC	Relative	eau
	Stabilité - Température décomposition		Non disno	nible (impo	ssibilité technique d´obteni	rles données)	
	<u>Viscosité:</u>	•	•		•	res dornees).	
	- Viscosité (Krebs-Stormer) Volatilité:	:	#	97. ± 14.	# KU 25°C		
	- Taux d'évaporation	:	#	40.5*	nBuAc=100 25°C	Relative	
	- Tension de vapeur - Tension de vapeur	:	# #	17.1* 12.3*	mmHg à 20°C kPa à 50°C		
	Solubilité(s)	•	#	12.5	Kra a 30°C		
	- Solubilité dans l'eau: - Liposolubilité	:	# Miscible		nge non testé).		
	- Coefficient de partage: n-octanol/eau			ilbie (meiai dicable (mé			
	Inflammabilité:			. 100	00		
	- Point d'éclair - Température auto-inflammation		# Non app	> 100. Dlicable (il n	°C nantient pas la combustion).	
	Propriétés explosives:	, ,	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•			
	Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s' <u>Propriétés comburantes:</u>	enflam	nmer ou expl	oser en pre	sence dune source dignit	ion.	
	Non classé comme produit comburant.						
	*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.						
	·						
9.2	AUTRES INFORMATIONS: - Chaleur de combustion		#	1009*	Kcal/kg		
	- Non volatiles			55.	% Poids		
	- COV (livraison)	:	#	0.3	% Poids		
	Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications d	lu produ	uit. Les donn	ées pour les	s spécifications du produit p	euvent être	
	trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'information: l'environnement, voir rubriques 7 et 12.	s sur a	es proprietes	s pnysiques	et chimiques relatives a la	sante et a	
CECTIC	DN 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ						
SECTIO	JN 10: STABILITE ET REACTIVITE						
10.1	RÉACTIVITÉ:						
	Corrossion pour les métaux: # Il n'est pas corrosif pour les métaux. Proprietés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.						
10.2	STABILITÉ CHI MIQUE:						
10.2	Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.						
10.2	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:						
10.3	Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.						
10.4	CONDITIONS À ÉVITER:						
10.4	Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.						
	Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation sol	laire.	/ lata				
	Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recom Pression: Irrélevant.	nmanae	e ne pas iaiss	ser des reci	pients ouverts.		
	Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recomma						
	brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en par pendant les opérations de chargement et de déchargement.	rticulie	er Iorsque Ie į	oroduit est	manipule en grandes quanti	tes et	
10 F	MATI ÈRES I NCOM PATIBLES:						
10.5	MAITERESTINCOMPATIBLES: Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou	acides					
10.6	,						
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se forr	mer: ox	xvdes de nitr	ogène, oxvo	des de soufre.		
	,	37	,	J .=, 5/., 1	- -		



Révision: 16/08/2019

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels : Aducte d'époxy-polyamine	DL50 (OECD 401) mg/kg bw oral 2500. Rat	DL50 (OECD 402) mg/kg bw cutanée > 2000. Lapin	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Estimations de la toxicité aiguë (ATE)	ATE	ATE	ATE mg/m3.4h inhalation
de composants individuels :	mg/kg bw oral	mg/kg bw cutanée	
Aducte d'époxy-polyamine	500.*	-	

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier unmélange à partir des es composants et ne représentent pas les résult ats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dos<u>e sans effet observé</u>

Non disponible

Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATIONS UR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiquë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/QP 3.1.3.6.
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/QP 3.1.3.6.
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ/IRRITATION/SENSIBILISATION:

·				
Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

NEUCEPOX WB 82

Code: 2150500



EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: # Non disponible.

Exposition à court terme:

Exposition prolongée ou répétée: # Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible. Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

de composants individuels :

Non disponible

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	# Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
<u>Toxicité aquatique chronique:</u> Non classé	-	# Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation log Pow **Potenciel** de composants individuels : L/kg Aducte d'époxy-polyamine Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

log Koc Constante de Henry Potenciel de composants individuels : Pa·m3/mol 20°C Aducte d'époxy-polyamine Non disponible

12.5 RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 **AUTRES EFFETS NOCIFS:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible. Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: # Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÈLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.





Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopt er les mêmes mesures propriée. que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

** Décharge officiallement autoricée en accord avec les règlementacions locales

	# Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.
SECTIO	ON 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
14.1	NUMÉRO ONU: Non applicable
14.2	NOM D 'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:
	Transport par route (ADR 2019) et Transport par chemin de fer (RID 2019): Non réglementé
	Transport voie maritime (IMDG 38-16): Non réglementé
	Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2018): Non réglementé
	Transport par voies de navigation intérieures (ADN): # Non réglementé
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Non réglementé
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: # Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: # S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure.
14.7	TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC: Non applicable.
SECTIO	ON 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1	RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.
	Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2
	Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
	Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
	Informations COV sur l'étiquette: # Contient COV max. 40. g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. j) est COV max. 140. g/l (2010).
	AUTRES LÉGISLATIONS:
	Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2
	<u>Autres legislations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	<u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH) Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



NEUCEPOX WB 82 Code: 2150500



Page 10 / 10

Révision: 16/08/2019

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3: Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2018/1480 (CLP), Annexe III:

H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- · DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH). · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LD50: Dose létale, 50 pour cent. · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FI CHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE: Version: 7 06/02/2019 Version: 8 16/08/2019

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente

Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque # en colour rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche des écurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.